

Si la France doit des monuments aux hommes célèbres qui l'ont honorée par leurs grandes actions ou par leur grand savoir, à plus forte raison leur en est-il dû dans les villes qui les ont vu naître. »

— Le nom de Chinard vient de réveiller en nous la pénible émotion que nous a fait éprouver l'aspect désolé que présente aujourd'hui la maison de notre habile sculpteur. Ne cherchez plus au pied du verdoyant coteau, entre le rocher de Pierre-Scise et la pittoresque église de l'Observance, la gracieuse *villa* dont l'artiste Lyonnais avait fait son atelier de travail et où reposait naguère encore sa mortelle dépouille. Elle n'est plus, cette charmante habitation qui jetait tant d'ombre et de fraîcheur, qui faisait de ce côté-là une si belle entrée de verdure à notre ville. Tout a été ravagé, fouillé ; le sol est nu. Rien n'a été respecté, ni le souvenir d'un nom célèbre, ni la mémoire du défunt. Son tombeau, placé comme il l'avait demandé sous les frais ombrages, près des eaux murmurantes de ce lieu qu'il aimait tant, son tombeau a été enlevé et transporté dans notre vaste nécropole. Pourquoi ce changement ! Qui de nous n'aurait été heureux de conserver à cette propriété le souvenir et la tombe de Chinard ! En quelles mains étrangères est donc tombée la retraite chérie de l'artiste, et quel sentiment d'intérêt ou d'ambition a pu entraîner l'héritier de cette maison à la vendre si vite à un homme qui s'est empressé de la métamorphoser en terrain à bâtir !

Pauvre M^{me} Chinard, vous aviez cru pourtant en choisissant de préférence, pour héritier de votre belle demeure, un parent heureux et riche, assurer aux mânes de votre époux la tranquillité de la tombe !

— Nous avons, dans l'un de nos derniers numéros, fait connaître les difficultés qui paraissaient devoir s'élever entre le Conseil municipal et l'administration des hôpitaux civils, à l'occasion de l'acceptation d'un legs de 10,000 fr. de M. Roccofort de Vinières.

Suivant les intentions du testateur, intentions très minu-